


DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/58

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 
ID : 019-251903100-20180702-201858-DE

Séance du 2 juillet 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 25 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 2 Juillet 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Désignation d'un nouveau Vice-Président

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 80 x 1 voix + 1 x 6 voix	86
Et Pouvoirs : 1 x 6 voix	6

Le comité syndical du SIRTOM a fixé à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Par courrier en date du 11 décembre 2017, Monsieur le Préfet a fait savoir à M. le Maire de Brive que Monsieur Bernard LONGPRE démissionnait de son mandat de conseiller municipal. Cette décision conduit également à la fin de son mandat de conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Monsieur Bernard LONGPRE, en sa qualité de conseiller communautaire avait été élu 5^{ème} Vice-Président du SIRTOM.

Par délibération du 26 février 2018, le conseil communautaire d'Agglomération du Bassin de Brive a désigné pour le remplacer au sein du SIRTOM, Monsieur Alexandre BONNIE, en qualité de délégué de la commune de BRIVE.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau Vice-Président.

Il a été enregistré la candidature de Monsieur Daniel FISCHER, délégué de la commune de Malemort, conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et membre du bureau du SIRTOM.

Je vous propose :

- de bien vouloir désigner Monsieur Daniel FISCHER, au poste de 5^{ème} Vice-Président en remplacement de Monsieur Bernard LONGPRE ;
- de délibérer sur cette proposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité



Le Président,


Yves LAPORTE